

ETUDE DE DEFINITION DES ORIENTATIONS
DE GESTION ET DE VALORISATION DU

CANAL DE LA BRUCHE

ET DE SES ABORDS

Synthèse des ateliers

Programme partenarial

Equipe projet : Fabienne COMMESSIE, Virginie MUZART, Pierre Reibel

Décembre 2009 © ADEUS

L'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise
9 rue Brûlée - CS 80047 - 67002 Strasbourg Cedex

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE DE LA MISSION	3
1. Objet et cadre de l'étude	3
2. Démarche et méthode	3
QUESTIONNAIRES	5
Questionnaire n°1 : environnement, paysage	6
Questionnaire n°2 : hydrologie, hydraulique, sédiments	8
Questionnaire n°3 : tourisme, sport, loisirs, urbanisme	10
Questionnaire n°4 : patrimoine architectural et historique, patrimoine immobilier et foncier	12
COMPTE-RENDUS	15
Compte-rendu de la réunion du 4 mai 2009	17
Compte-rendu de la réunion du 6 mai 2009	19
Compte-rendu de la réunion du 11 mai 2009	22
Compte-rendu de la réunion du 13 mai 2009	25
DOCUMENT DE SYNTHÈSE DE LA RÉUNION «INTERGROUPE»	29
LISTE DES PARTICIPANTS AUX DÉBATS / GROUPES DE TRAVAIL	35
1. Les élus	35
2. Les chambres consulaires	35
3. Les associations (société civile)	35
4. Les services internes du Conseil Général	36

SYNTHÈSE DE LA MISSION

1. Objet et cadre de l'étude

Dans le cadre de son projet de valorisation du Canal de la Bruche dont il a hérité de l'Etat le 1er janvier 2008, le Conseil Général du Bas-Rhin a engagé une réflexion partenariale sur le devenir du canal et de son territoire. L'objectif consiste à définir les grandes orientations qui guideront les actions de gestion et de valorisation à venir. Il s'agit aussi d'impliquer plus fortement les communes dans une gestion partagée.

Cette première étape, en amont du projet qui devrait être élaboré ultérieurement, a pris la forme d'un large débat ouvert à l'ensemble des collectivités et acteurs locaux concernés (voir la liste des acteurs de la réflexion page 35).

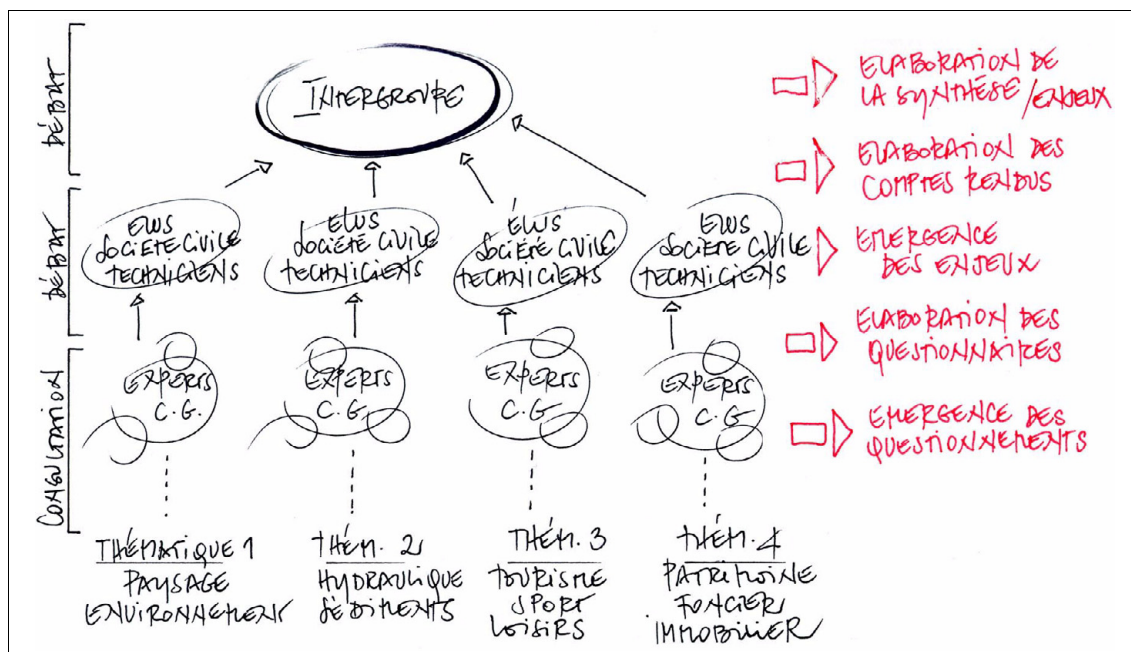
Le Conseil Général, maître d'ouvrage et pilote de l'étude, a souhaité être accompagné par l'Agence de Développement Et d'Urbanisme de Strasbourg (ADEUS) dans cette démarche. Ce partenariat s'est traduit par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage inscrite dans le programme de travail partenarial 2009 de l'ADEUS. La contribution de l'ADEUS a porté sur l'assistance méthodologique, la transversalité entre les thématiques, la clarification des enjeux. Elle a aussi été un interlocuteur présent tout au long du déroulement de la réflexion.

2. Démarche et méthode

La démarche s'est déroulée sur six mois, de janvier 2009 à juillet 2009.

Elle a été initiée et suivie par le Service Rivières / Direction de l'agriculture, de l'espace rural et de l'environnement / Pôle développement des Territoires du Conseil Général. Elle a permis de dégager une vision partagée du territoire du canal de la Bruche, d'identifier certains points de désaccord ainsi que les sujets méritant un approfondissement sous forme d'études complémentaires. La démarche s'est déroulée de façon pyramidale suivant les étapes décrites sur le schéma ci-dessous.

Organigramme de la démarche et apport de l'ADEUS (en rouge)



En mars et avril 2009, l'ADEUS a pris l'initiative de consulter l'ensemble des experts internes du Conseil Général affiliés aux différents services concernés par les grandes thématiques que sont le paysage, l'environnement, l'hydraulique, le tourisme, les loisirs, le patrimoine, le foncier,... Les premiers questionnements sur le territoire d'étude ont ainsi été cernés. Cette première étape de l'étude a débouché sur la rédaction d'un questionnaire propre à chaque thématique (voir les quatre questionnaires page 5). Ces questionnaires, destinés à sonder largement les avis des acteurs (élus, experts, société civile, techniciens,...) ont servi de fil conducteur lors des réunions thématiques qui ont suivi (les acteurs avaient le choix de répondre aux questionnements soit par écrit soit oralement lors des débats).

Au cours du mois de mai 2009 se sont déroulées les quatre réunions thématiques suivantes :

- Paysage et environnement,
- Hydrologie, hydraulique, sédiments,
- Tourisme, sports, loisirs, urbanisme,
- Patrimoine architectural et historique, patrimoine immobilier et foncier

Ces réunions ont fait l'objet d'échanges et de débats, contribuant à l'émergence des principaux enjeux. Pour chaque réunion, l'ADEUS a rédigé un compte rendu précis (voir comptes rendus des quatre réunions thématiques page 15).

Cette réflexion collective s'est finalisée en juillet 2009 par la réunion dite «Intergroupe». Cette réunion a réuni l'ensemble des élus et experts concernés, toutes thématiques confondues. A cette occasion, l'ADEUS a présenté le bilan et la synthèse des débats des quatre réunions thématiques (voir document de synthèse de la réunion Intergroupe page 29). Les enjeux propres à chaque thématique ont été clarifiés, pour ensuite être croisés de façon transversale et hiérarchisés. La réunion finale de l'Intergroupe a été l'occasion d'évoquer les perspectives de travail pour valoriser le canal et partager sa gestion dans les années à venir.

Les débats ont aussi permis d'identifier les thématiques qui demandent un approfondissement par un travail de fond, en comité spécialisé et restreint. C'est le cas, par exemple, de la question du tourisme, sujet abordé de façon trop superficielle lors de cette première session de réflexion. La question des maisons éclusières, elle aussi, mérite un travail approfondi. Une approche croisée, abordant les différents aspects (patrimonial et architectural, juridique, social, financier,...), s'est avérée nécessaire pour éclairer les décideurs.

Lors de la réunion finale Intergroupe, le Conseil Général, soucieux de compléter sa connaissance du canal de la Bruche, a présenté les études déjà actées qu'il engagera dans un avenir proche. Conduites par des bureaux d'études spécialisés, elles porteront sur les sujets suivants :

- Diagnostic technique des ouvrages du canal,
- Etude topographique et parcellaire du domaine et état des lieux de l'occupation,
- Etude paysagère et phytosanitaire,
- Etude hydrologique, hydraulique, écologique sur le canal et les muhlbachs.

La démarche décrite, dans le présent rapport et à laquelle l'ADEUS a contribué, a débouché en automne 2009 sur une ligne politique actée par le Président et les Conseillers généraux du Conseil Général.

QUESTIONNAIRES

QUESTIONNAIRE N°1 : ENVIRONNEMENT, PAYSAGE



Nom :

Commune / Organisme / Service :

Démarche pour la définition des orientations de valorisation et de gestion du canal de la Bruche Analyse du questionnaire du groupe thématique « ENVIRONNEMENT - PAYSAGE »

Le Conseil Général du Bas-Rhin, propriétaire et gestionnaire du canal de la Bruche depuis le 1^{er} janvier 2008, a souhaité engager une démarche de réflexion large sur le périmètre de l'ouvrage et de son aire d'influence. L'objectif de cette démarche est de définir collectivement les modes de gestion et les orientations de valorisation du site « canal de la Bruche ».

Dans ce cadre, nous vous invitons à répondre à ces quelques questions qui seront débattues lors de la réunion thématique du lundi 11 mai 2009 à 18 heures en mairie de WOLXHEIM. A cette occasion, vous pourrez transmettre vos réponses par écrit ou les formuler de vive voix lors de la réunion, selon votre convenance.

1°) Quelle est votre vision du canal de la Bruche ?

.....

2°) Quels sont, selon vous, les éléments identitaires du paysage du canal de la Bruche et de ses abords ?

.....

3°) Quels sont les lieux représentatifs du canal de la Bruche ?

.....

4°) Qu'est-ce qui distingue le canal de la Bruche des autres canaux du Bas-Rhin ?

.....

5°) Selon vous, qu'est-ce qui fait l'attrait du canal de la Bruche ? Identifiez les points importants ou particuliers du canal et de ses abords.

.....

.....

.....

.....

.....

6°) Selon vous, le développement touristique et de loisirs des abords du canal de la Bruche est-il compatible avec la préservation des milieux écologiques ?

.....

.....

.....

.....

.....

7°) Le SCOTERS (Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg) préconise la prise en compte de l'agriculture périurbaine en lien avec la ville. Dans cette perspective, quel rôle le canal de la Bruche et ses abords peuvent-ils jouer ?

.....

.....

.....

.....

.....

8°) Avez-vous connaissance de points de dégradation de l'environnement du canal de la Bruche ? Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

9°) Quels sont, selon vous, les points à améliorer ou à développer pour que le canal de la Bruche participe au développement durable ?

.....

.....

.....

.....

.....

10°) Autres suggestions ou commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

Merci pour votre participation

QUESTIONNAIRE N°2 : HYDROLOGIE, HYDRAULIQUE, SÉDIMENTS



Nom :

Commune / Organisme / Service :

Démarche pour la définition des orientations de valorisation et de gestion du canal de la Bruche Questionnaire du groupe thématique « HYDROLOGIE, HYDRAULIQUE & SEDIMENTS »

Le Conseil Général du Bas-Rhin, propriétaire et gestionnaire du canal de la Bruche depuis le 1^{er} janvier 2008, a souhaité engager une démarche de réflexion large sur le périmètre de l'ouvrage et de son aire d'influence. L'objectif de cette démarche est de définir collectivement les modes de gestion et les orientations de valorisation du site « canal de la Bruche ».

Dans ce cadre, nous vous invitons à répondre à ces quelques questions qui seront débattues lors de la réunion thématique du mercredi 13 mai 2009 à 18 heures en mairie d'OBERSCHAEFFOLSHEIM. A cette occasion, vous pourrez transmettre vos réponses par écrit ou les formuler de vive voix lors de la réunion, selon votre convenance.

1°) La gestion actuelle des ouvrages hydrauliques vous semble-t-elle appropriée aux diverses situations ? Si non, pourquoi ? En quoi et comment la gestion actuelle pourrait-elle être améliorée ?

.....

2°) Selon vous, la répartition des débits, entre le canal et la Bruche durant les périodes de basses eaux, nécessite-t-elle une meilleure gestion ? Si oui, pourquoi ?

.....

3°) Constatez-vous des anomalies d'écoulement sur le canal de la Bruche, notamment en période de crues et d'étiages sur la Bruche ?

.....

4°) Les muhlbachs font partie du système hydraulique du canal de la Bruche. A partir de cette constatation, les muhlbachs vous semblent-ils suffisamment alimentés? Constatez-vous des anomalies ? Si oui, lesquelles ?

.....

5°) Le muhlbach d'Ostoffen a pour exutoire le canal de la Bruche via deux canalisations, sur la commune d'Achenheim. En cas de fortes pluies, des désordres sont-ils déjà apparus (débordement dans le canal, arrivées d'eaux chargées,...) ?

.....

6°) Il est constaté un envasement important du canal de la Bruche et de certains muhlbachs. D'après vos connaissances, quelles en sont les causes ? Avez-vous imaginé des solutions pour y remédier ?

.....

7°) Autres suggestions ou commentaires :

.....

Merci pour votre participation

QUESTIONNAIRE N°3 : TOURISME, SPORT, LOISIRS, URBANISME



Nom :

Commune / Organisme / Service :

Démarche pour la définition des orientations de valorisation et de gestion du canal de la Bruche Questionnaire du groupe thématique « TOURISME, SPORTS, LOISIRS & URBANISME »

Le Conseil Général du Bas-Rhin, propriétaire et gestionnaire du canal de la Bruche depuis le 1^{er} janvier 2008, a souhaité engager une démarche de réflexion large sur le périmètre de l'ouvrage et de son aire d'influence. L'objectif de cette démarche est de définir collectivement les modes de gestion et les orientations de valorisation du site « canal de la Bruche ».

Dans ce cadre, nous vous invitons à répondre à ces quelques questions qui seront débattues lors de la réunion thématique du mercredi 6 mai 2009 à 18 heures en mairie d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE. A cette occasion, vous pourrez transmettre vos réponses par écrit ou les formuler de vive voix lors de la réunion, selon votre convenance.

1°) Le canal de la Bruche revêt une dimension historique, culturelle et patrimoniale.

Vous semble-t-il souhaitable de valoriser ces qualités à des fins pédagogiques ?

Vous semble-t-il souhaitable de valoriser ces qualités à des fins touristiques ? Pourquoi ?

Quelles actions proposeriez-vous ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2°) L'itinéraire cyclable qui longe le canal de la Bruche est très fréquenté, voire saturé les week-ends et jours fériés. Quelles propositions formuleriez-vous pour améliorer cette situation ?

.....

.....

.....

.....

3°) Certaines parcelles ne sont accessibles que par l'itinéraire cyclable, ce qui provoque des conflits d'usage (promeneurs / automobilistes). Quelles seraient vos propositions à ce sujet ?

.....

.....

.....

.....

4°) De nombreux sports et activités sont pratiqués autour et sur le canal de la Bruche.
Sont-ils tous adaptés ? Sinon, pourquoi ? D'autres sports et activités seraient-ils souhaitables ?

.....

5°) Le canal de la Bruche n'est plus navigable depuis 1957.
Voyez-vous un intérêt à rétablir certaines formes de navigation sur le canal ? Lesquelles ?

.....

6°) Propriété d'une collectivité territoriale, le domaine public fluvial du canal de la Bruche est utilisé et vécu comme un espace public par la population sans en avoir le statut.
Etes-vous attaché(e) à la dimension publique de cet espace ? Quel mode de gestion vous semble adapté à ces usages ?

.....

7°) Y a-t-il des secteurs du canal ou attenants au canal stratégiques pour le développement des communes ? Lesquels ? Pourquoi ?

.....

8°) Quels sont les tronçons du canal à garder accessibles au public ?

.....

9°) Autres suggestions ou commentaires :

.....

Merci pour votre participation

QUESTIONNAIRE N°4 : PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE, PATRIMOINE IMMOBILIER ET FONCIER



Nom :

Commune / Organisme / Service :

Démarche pour la définition des orientations de valorisation et de gestion du canal de la Bruche Questionnaire du groupe thématique « PATRIMOINE ARCHITECTURAL et HISTORIQUE & PATRIMOINE IMMOBILIER et FONCIER »

Le Conseil Général du Bas-Rhin, propriétaire et gestionnaire du canal de la Bruche depuis le 1^{er} janvier 2008, a souhaité engager une démarche de réflexion large sur le périmètre de l'ouvrage et de son aire d'influence. L'objectif de cette démarche est de définir collectivement les modes de gestion et les orientations de valorisation du site « canal de la Bruche ».

Dans ce cadre, nous vous invitons à répondre à ces quelques questions qui seront débattues lors de la réunion thématique du lundi 4 mai 2009 à 18 heures en mairie d'ECKBOLSHEIM. A cette occasion, vous pourrez transmettre vos réponses par écrit ou les formuler de vive voix lors de la réunion, selon votre convenance.

1°) Qu'est-ce que le canal de la Bruche évoque pour vous ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2°) Quels sont, selon vous, les éléments patrimoniaux du canal de la Bruche ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3°) Aujourd'hui, le domaine public fluvial est composé de trois éléments : l'itinéraire cyclable, la voie d'eau (dont les ouvrages hydrauliques) et les anciennes maisons éclusières. Pensez-vous que certaines de ces composantes puissent être dissociées dans le cadre d'une valorisation et d'une gestion patrimoniales ? Si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....
.....

4°) Alors que le canal de la Bruche a perdu la plupart de ses usages économiques, voyez-vous une opportunité à investir dans un projet de valorisation ? Dans l'affirmative, quelles actions vous paraissent les plus pertinentes et prioritaires ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5°) Les riverains des parcelles situées au Nord du canal de la Bruche se sont appropriés une partie du domaine public fluvial pour un usage privatif. Y a-t-il, selon vous, un intérêt à récupérer cette bande foncière ? Si oui, lequel ? Y voyez-vous des difficultés particulières ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6°) De façon générale, quel avenir voyez-vous pour le canal de la Bruche ? Quelles seraient, selon vous, les actions souhaitables ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7°) Autres suggestions ou commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci pour votre participation

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 4 MAI 2009



Compte rendu de la réunion thématique du 04.05.09. « PATRIMOINE ARCHITECTURAL et HISTORIQUE & PATRIMOINE IMMOBILIER et FONCIER »

- Le caractère dominant du canal de la Bruche est son caractère historique.
Construit par Vauban au 17^e siècle, il a une valeur historique et patrimoniale.
Il témoigne d'un pan de l'histoire de l'Alsace (conquête de la région par la France).
Il témoigne de ses différentes fonctions (dont certaines perdurent aujourd'hui) : navigation pour le transport de marchandises, stratégie militaire, irrigation des prairies, hydraulique et régulation des crues, ...
La valeur patrimoniale du canal est prédominante et c'est sur cette qualité fondamentale qu'il faut appuyer la stratégie de valorisation.
- Les participants soulignent la méconnaissance de l'histoire du canal de la Bruche par le grand public. Ils insistent sur la nécessité de développer un dispositif pédagogique autour et sur le canal de la Bruche. Ils sont demandeurs d'une vision et d'une approche globale sur l'ensemble du canal. Les actions pédagogiques pourraient porter sur l'histoire du canal, le patrimoine des ouvrages, sur le système hydraulique, sur la faune et la flore, sur l'équilibre écologique, les milieux humides, ...
Le Conseil Général est le bon partenaire, en tant que collectivité territoriale supra-communale pour valoriser le canal de la Bruche. Il est garant d'une vision d'ensemble et d'un projet global.
- Les participants sont défavorables à l'émiettement des éléments qui forment aujourd'hui le domaine public fluvial du canal de la Bruche. Le canal de la Bruche forme un tout dont l'intégrité doit être préservée.
Pourtant, la vente de certaines parties est envisagée par le Conseil Général (notamment les maisons éclusières). Les élus mettent le Conseil Général en garde par rapport à la perte de contrôle de certains éléments et de dégradation éventuelle de ces éléments. Les élus considèrent que l'ensemble du domaine public fluvial, qu'il soit rattaché ou dissocié, a vocation à rester dans le champ de la propriété publique. Ils proposent une action systématique de rachat, par les communes riveraines, des éléments que le Conseil Général souhaiterait céder.
- Les élus demandent à ce que le Conseil Général innove et ait de l'audace dans le cadre de la valorisation du Canal de la Bruche. Ils sont en attente d'une vision ambitieuse que seul le Conseil Général peut avoir en tant que collectivité territoriale supra – communale et en tant que propriétaire foncier de l'ensemble.
Les communes ne sont pas en mesure de produire un projet de ce niveau là.
Ils comptent sur la qualité de propriétaire de l'ensemble du domaine du Conseil Général, sur sa qualité de collectivité d'échelle supra-communale et sur sa connaissance d'exemples remarquables à travers l'Europe pour porter un projet innovant. Elles souhaitent que l'ambition initiale soit forte pour que le projet soit à la hauteur de l'enjeu.

- Le canal de la Bruche participe fortement à la qualité du cadre de vie pour les strasbourgeois, pour les habitants des communes riveraines, pour les usagers de l'itinéraire cyclable. Il est déjà attractif aujourd'hui malgré la négligence dont il a fait l'objet pendant plusieurs décennies.

Les participants sont favorables au développement de son attractivité. Des projets de mise en valeur du canal sont déjà en cours d'étude comme, par exemple, celui initié par la commune de Wolxheim qui concerne l'extrémité ouest du canal, et s'attache à valoriser l'ancienne carrière royale (carrière, maison de Vauban, tunnel,...).

Les initiatives des communes sont les bienvenues si elles s'inscrivent dans un projet global et cohérent.
- La question des maisons éclusières mérite un travail de fond spécifique.

Aujourd'hui, les maisons éclusières ont une fonction d'habitation (sauf deux d'entre elles) et sont louées sous contrat précaire. Le Conseil Général assure que le portage de ces maisons d'habitation ne rentre pas dans ses missions et s'interroge sur leur vocation et leur devenir.

Les participants considèrent qu'elles représentent un potentiel dans le cadre de la valorisation du canal.

En terme d'atouts, elles sont très visibles et occupent souvent un site stratégique (rive opposée à l'itinéraire cyclable avec accès par passerelle, confluence avec le Mulhbach,...).

En terme de contraintes, elles ne sont souvent accessibles que par l'itinéraire cyclable, sont situées en zone inondable, nécessitent des travaux importants,...

Ces paramètres en font un patrimoine immobilier singulier à apprécier avec prudence et subtilité.

Des hypothèses de changement d'affectation sont émises. Certaines maisons pourraient être transformées en maison pédagogique du canal de la Bruche, en guinguette, en lieu associatif, en gîte,...
- L'itinéraire est utilisé pour les déplacements quotidiens domicile – travail / domicile - collège. Il présente un enjeu en terme de déplacement et de mobilité pendulaire.

L'itinéraire cyclable souffre de saturation en matière de fréquentation, surtout le week-end.

Des hypothèses pour résoudre ces dysfonctionnements sont proposées : élargir l'itinéraire cyclable sur certains tronçons, récupérer totalement ou ponctuellement la bande foncière rive gauche annexée par les riverains, multiplier et diversifier les parcours cyclables et de promenade,...

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 6 MAI 2009



Compte rendu de la réunion thématique du 06.05.09. « TOURISME SPORTS LOISIRS URBANISME »

- Sur plusieurs plans (dont le plan hydraulique), le canal de la Bruche s'inscrit dans un territoire qui dépasse le périmètre du domaine géré par le Conseil Général. Initialement et historiquement, il servait à acheminer les matériaux de la carrière de Soultz-les-Bains vers l'ouest, à Strasbourg et Kehl. Aujourd'hui, sur le plan des parcours de randonnée, l'itinéraire cyclable est un itinéraire transfrontalier qui s'étend du piémont des Vosges (Molsheim) au piémont de la Forêt Noire (Offenbourg). Il constitue un maillon du chemin de grande randonnée GR534 qui relie la place Stanislas de Nancy à la place Kléber de Strasbourg. Il est identifié comme voie verte à l'échelle nationale.
 - Les participants soulignent que le canal répond à une forte demande sociale du fait que le canal relie, directement et en site propre, le cœur d'une agglomération de 440 000 habitants à un milieu naturel remarquable. Ces données expliquent à la fois la forte fréquentation enregistrée et la grande diversité des usages.
 - Plusieurs publics fréquentent le canal. Ils ne s'inscrivent pas tous dans la même temporalité. On distingue un public d'hiver et un public d'été, un public de milieu de journée et un public d'extrémité de journée (matin/soir), un public de semaine et un du week-end,...
- En semaine, le canal est fréquenté matin et soir par les « pendulaires », qu'ils soient collégiens ou professionnels, qui le parcourent entre domicile et lieu de travail. Les « vrais » sportifs le fréquentent tôt le matin ou tard le soir. Le week-end, le public est de type promeneurs du dimanche et assez familial. Ces derniers fréquentent l'itinéraire à partir de 10 heures le matin et à partir de 15 heures l'après-midi.

Les profils d'usagers sont multiples : agriculteurs, pêcheurs, cavaliers, cyclistes sportifs, cyclotouristes, rollers, randonneurs, promeneurs,...voire automobilistes, motocyclistes,...

Toutes les générations sont représentées parmi les usagers de l'itinéraire cyclable.

Les cyclistes sportifs roulent trop vite et représentent un danger pour les autres usagers plus lents (personnes âgées résidentes des maisons de retraite riveraines, enfants, parents avec poussettes,...).

La dangerosité de l'itinéraire est accentuée par la sur-fréquentation, voire la saturation des week-ends et jours fériés.

La cohabitation entre différents usagers de l'itinéraire est à l'origine de dysfonctionnements. Des conflits entre les différents usagers sont rapportés, souvent liés à des vitesses de déplacement divergentes.

Pour résoudre ces dysfonctionnements, des mesures pragmatiques sont proposées :

- l' « itinéraire cyclable » pourrait être débaptisé et renommé « parcours cyclable ». Il s'agit de dissuader la pratique de sports de vitesse sur le parcours.
- le traitement du sol, aujourd'hui en bitume pourrait de nouveau être traité en stabilisé, comme auparavant.
- la réglementation, inappropriée aujourd'hui, pourrait être plus stricte vis-à-vis des sports rapides tels vélos de courses et rollers, voire motocyclistes.

L'hypothèse d'une dissociation des usagers est évoquée.

Les solutions pour remédier à ce problème font débat. Certains participants demandent que les flux lents soient dissociés des flux rapides par la création d'un nouveau cheminement piéton. D'autres avis, au contraire, insistent sur la vocation mixte de l'itinéraire, sans exclusivité d'usage. Pour certains participants, il semble illusoire et vain de s'orienter vers ce type de réponse (cela aura comme effet d'augmenter la vitesse des cyclistes, alors que des promeneurs continueront d'emprunter l'itinéraire cyclable).

Pour résoudre le problème de la saturation, tous les participants s'entendent sur la nécessité de décongestionner l'itinéraire cyclable en multipliant les itinéraires de promenade et d'escapades, en développant des centres d'intérêt aux alentours du site, aussi bien dans les villages que dans la plaine alluviale.

- Les accès autorisés en voiture aux parcelles riveraines ne sont pas particulièrement source de conflits, les riverains faisant preuve de prudence. Cependant, le Conseil Général plaide pour une limitation des véhicules autorisés, ce qui suppose une limitation de l'urbanisation sur les parcelles riveraines au domaine public fluvial.
- L'hypothèse de rétablissement de certaines formes de navigation sur le canal ne suscite pas un grand intérêt.
La restauration d'une ou plusieurs écluses, dans un objectif pédagogique est proposée. L'introduction de quelques barques traditionnelles à fond plat, dans le même objectif, est préconisée.
- Les pêcheurs, en conflit avec certains usagers de l'itinéraire cyclable, proposent de pêcher de préférence sur la rive gauche du canal. Cette rive pourrait leur être dédiée, conformément à ce qui s'est fait sur le canal Rhin Rhône.
- La question de l'élargissement du public, d'une fréquentation de proximité à une fréquentation touristique est abordée. Il est rappelé que la notion de tourisme suppose de quitter son domicile pour une durée supérieure à 24 heures (consommation d'une nuitée). En terme de diagnostic, le canal de la Bruche et ses abords, riches en patrimoine et en éléments naturels, présente un potentiel important. L'offre actuelle (hébergement, restauration, loisirs complémentaires, ...) est faible au regard de ces atouts. L'hypothèse de développer une offre en hébergement (gîtes, campings, par exemple) et en restauration (guinguettes) est évoquée.

Le développement touristique ne suscite pas d'intérêt particulier de la part des participants. Il n'y a pas d'ambition touristique. Les participants n'ont pas le souhait de capter un nouveau public. Le public cible reste le public actuel, l'aménagement futur s'adressant aux usagers identifiés aujourd'hui.

- Il est rappelé que l'origine du canal de la Bruche, tant sur le plan historique que hydraulique est méconnue du grand public qui le fréquente. Il y a donc un véritable intérêt à développer une offre pédagogique qui pourrait s'adresser autant au grand public qu'aux écoliers/collégiens des communes riveraines, voire au-delà. Aujourd'hui, le public scolaire est amené à parcourir des distances conséquentes pour visiter des sites alors que le canal est à leur porte et constitue un support pédagogique très intéressant.

Le canal constitue un précieux fil conducteur pour aborder des thèmes aussi divers que l'histoire (locale/régionale/nationale), le patrimoine des ouvrages, le système hydraulique, l'environnement (la faune et la flore, l'équilibre écologique, les milieux humides, ...).

- Le canal de la Bruche peut aussi être appréhendé comme une partie de l'œuvre du maréchal de Vauban, dont une partie a été classée patrimoine de l'humanité par l'Unesco en 2008. Le canal, qui doit être apprécié au regard de l'ensemble de l'œuvre, est un ouvrage qui doit contribuer à promouvoir la connaissance de l'œuvre de ce grand ingénieur et stratège militaire français.

Les canaux construits par Vauban en France restent rares. Le canal n'avait pas qu'une fonction pour le transport des marchandises mais avait aussi une vocation militaire, empêchant le passage de la cavalerie.

- Le thème des maisons éclésières est de nouveau abordé. Face à l'inquiétude des locataires-habitants de ces maisons dont les baux se présentent actuellement sous forme d'autorisation précaire et révocable, il est rappelé à l'assemblée que le Conseil Général est en phase de réflexion et qu'aucune décision n'est prise à ce jour.

Les communes réitèrent leur intérêt pour ces maisons qu'elles ne souhaitent pas voir tomber dans le domaine privé.

La maison éclésièrè n°4, située sur la commune d'Ernolsheim-sur-Bruche, est l'une des deux maisons non occupées à ce jour. A ce titre, elle constitue une opportunité dans le cadre de la valorisation du canal. Elle pourra, plus facilement que les autres, être dédiée à un usage collectif. Cet usage devra être compatible avec le principe de limitation de l'accès motorisé par l'itinéraire cyclable.

- Les participants sont favorables au maintien du domaine public fluvial sous contrôle et gestion du Conseil Général. Ils sont défavorables à son émiettement et à un éparpillement de la gestion et de la responsabilité.

Ils sont attachés à la dimension publique et ouverte du domaine.

- Les participants souhaitent prendre connaissance des limites du domaine public fluvial. Seul le relevé précis des limites de propriété permettra de cerner les marges de manœuvre possibles pour le projet futur.

- Le PLU constitue l'outil adéquat pour inscrire, sur chaque commune, le projet d'aménagement des berges (du canal, de la Bruche, des mulhbachs,...). Les élus sont invités à utiliser les « emplacements réservés » pour marquer la vocation publique des berges et anticiper sur l'aménagement futur. A travers le document d'urbanisme, ils pourront créer des lieux de promenade rive gauche.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 11 MAI 2009



Compte rendu de la réunion thématique du 11.05.09. « PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT »

- Il est rappelé que la démarche initiée par le Conseil Général est faite dans la transparence, avec l'association des différents acteurs afin de définir des axes de gestion partagée et de valorisation du canal et ses abords.
L'objectif de cette réflexion est de tendre vers une vision commune, homogène et cohérente dans laquelle les communes aient un rôle à jouer, une certaine liberté d'action et des projets propres à développer. L'objectif est aussi d'identifier et de prendre en compte les projets en gestation sur le territoire traversé par le canal.
- Il est rappelé que c'est bien la combinaison du patrimoine historique, du patrimoine paysager et du patrimoine naturel, tous trois remarquables, qui contribuent à la qualité du canal de la Bruche. Ces éléments forment un potentiel considérable.
- Le canal de la Bruche a une identité paysagère propre.
Ses caractéristiques paysagères proviennent en partie de la topographie du territoire qu'il traverse. Relativement plat sur le tronçon situé à l'est jusqu'à mi-parcours, le relief s'impose à l'ouest à partir de Achenheim.
Alors que les autres canaux du Bas-Rhin sont rectilignes, le canal de la Bruche se distingue par les méandres qu'il dessine, au gré des courbes de niveau du territoire traversé. Cette spécificité contribue fortement à son aspect bucolique.
Le relief des environs met en exergue certains éléments patrimoniaux tels que les églises, châteaux,... et d'autres qui pourront être valorisés dans le cadre du projet.
Certains points de vue sur la cathédrale, à l'approche de Strasbourg, sont à préserver.
Le canal est rythmé par les événements paysagers que représentent, le long du linéaire du cours d'eau, les écluses et les maisons éclusières qui leur sont associées.
Le parcours est aussi égayé par la succession des villages articulés avec le canal.
Sur le plan paysager, la complémentarité des cours d'eau est soulignée : le canal est calme et présente des séquences rectilignes alors que la Bruche est plus sinueuse et tumultueuse.
- Le point amont du canal, à Avolsheim et Wolxheim, représente un lieu très intéressant sur le plan paysager. Il est marqué à la fois par le relief environnant, par la présence de l'eau (rencontre de la Bruche et de la Mossig via le canal de Champagne) et par la présence d'ouvrages remarquables (barrage notamment). C'est un lieu à préserver et à révéler.

- Le patrimoine naturel du canal se confond avec celui de la rivière Bruche. Les deux cours d'eau constituent un milieu remarquable et sensible, tant sur le plan de la faune que de la flore.

La rive nord, inaccessible aux promeneurs, représente un havre de paix pour la faune, particulièrement les oiseaux. L'aménagement devra tenir compte de la sensibilité du milieu en assurant, par exemple, une non accessibilité, le maintien des herbes hautes, la préservation des nichées, Les aménagements de la berge nord ne pourront être que ponctuels afin de préserver le milieu et pérenniser, de ce fait, l'observation possible sur la faune (essentiellement les oiseaux) depuis la rive droite.

En faveur de la faune aquatique, des ouvrages favorisant la migration des poissons est préconisée.

La bande enherbée longeant les cours d'eau de 5 mètres minimum est à reconduire dans l'aménagement.
- Les arbres d'alignement participent aussi à l'identité du canal. Les arbres d'alignement avaient plusieurs fonctions : embellissement du domaine, ombrage du chemin de halage, délimitation du domaine public fluvial,...

Les trois essences qui dominent sur le canal sont le platane, le saule têtard et l'orme champêtre. Ces essences devront être valorisées et pérennisées. D'autres végétations pourront être reconstituées, par exemple les vergers qui occupaient autrefois le pourtour des maisons éclusières.
- La plaine alluviale est traditionnellement dédiée aux prairies. Aujourd'hui la culture intensive apparaît, notamment le maïs. Cette culture, le long de ce corridor biologique, n'est pas à sa place : le maïs a l'inconvénient de cacher les vues, d'être défavorable à la biodiversité, de nécessiter l'usage de pesticides,... A contrario, les cultures maraichères sont à encourager. Les sédiments, s'ils sont sains, pourraient être utilisés pour enrichir les terres.

Le remblaiement progressif des fossés pose question.

Le canal constitue une vitrine non négligeable pour l'agriculture locale, participant aussi à l'enrichissement de la promenade. Des projets pourront être développés dans ce sens.
- Le développement touristique doit rester à l'échelle de ce territoire et composer avec la sensibilité des milieux. Le public cible est un public de proximité. Un des objectifs de l'aménagement est de pérenniser les qualités écologiques du canal et de ses abords qui participent fortement à son attrait.
- L'itinéraire cyclable, (à laquelle sera préférée l'appellation de parcours cyclable, moins normatif) est aujourd'hui saturé, posant à la fois la question du confort de la promenade et de la sécurité des personnes. Pour diluer la fréquentation cyclable, il est souhaitable de densifier le maillage des itinéraires cyclables et de promenade et de diversifier les parcours. Les chemins agricoles pourraient être utilisés par les promeneurs.

Les circuits de promenade en boucle, autour des écluses, de part et d'autre du canal permettraient de marquer ces lieux singuliers (écluses), de diversifier l'offre en promenade et de désengorger l'itinéraire. Les aires de stationnement pourront aussi jaloner le linéaire du canal afin de proposer une multitude de départ de promenades.

- L'itinéraire du canal n'a pas comme seule vocation les loisirs mais assure aussi une fonction utilitaire. Cette piste en site propre constitue aussi un axe privilégié pour les déplacements pendulaires en modes doux . Dans ce cadre, il est souhaitable de veiller à la liaison entre la piste du canal et les gares TER situées à proximité.
- La CUS a engagé une réflexion sur les Coulées Vertes d'Agglomérations (CVA) rebaptisées aujourd'hui Parcs Naturels Urbains (PNU) dont fait partie le canal de la Bruche. Si le projet est resté en sommeil pendant des années, il s'agit de lui redonner vie aujourd'hui. Il s'agit d'un projet prioritaire pour la nouvelle équipe municipale. Le corridor vert de la Bruche, véritable entrée de la nature en ville, pourrait être traité selon trois séquences : jardin urbain sur la commune de Strasbourg, puis parc urbain sur le périmètre de la CUS et enfin nature extensive au-delà de la CUS.
- La qualité de l'eau est un objectif partagé. Aujourd'hui, certains rejets d'eau dans le canal, légaux et illégaux, posent la question de la qualité de l'eau, celle-ci se dégradant vers Strasbourg. Des rejets d'eaux non contrôlés directement dans les mulhbachs sont aussi signalés. Un effort particulier semble devoir être fait sur ce plan.
- Le PLU constitue l'outil adéquat pour inscrire, sur chaque commune, le projet d'aménagement des berges (du canal, de la Bruche, des mulhbachs,...). Les élus sont invités à utiliser les « emplacements réservés » pour marquer la vocation publique des berges et anticiper sur l'aménagement futur.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 MAI 2009



Compte rendu de la réunion thématique du 13.05.09. « HYDROLOGIE, HYDRAULIQUE, SEDIMENTS »

- Les participants rappellent que la rivière Bruche, le canal de la Bruche et les muhlbachs participent à un même réseau hydrographique, à un même système global. Le canal et les muhlbachs ont une masse d'eau commune.
- Le canal de la Bruche est un cours d'eau artificiel façonné par l'homme. A l'origine, il avait essentiellement une fonction militaire (blocage de la cavalerie par submersion de la plaine) et une fonction économique (énergie hydraulique pour les minoteries, irrigation pour agriculture,...). Pour ces raisons, l'alimentation du canal était prioritaire par rapport à celle de la Bruche. Aujourd'hui, la tendance est inverse pour des questions écologiques.
Le canal de la Bruche se présente sous forme d'une succession de baignoires, en escalier. A l'origine, il a été conçu de cette façon pour répondre aux besoins de la navigation. Le rétablissement de la navigation n'étant pas à l'ordre du jour, le profil du canal, tant en long qu'en travers, peut aujourd'hui être remis en question et remanié de façon à répondre aux enjeux de notre temps.
Son « reprofilage » éventuel pourra permettre de l'adapter aux préoccupations de notre époque : lutte contre les inondations et développement de ses fonctions écologiques. Son rôle dans la valorisation du cadre de vie est aussi une préoccupation forte.
- Plusieurs dysfonctionnements touchant le canal sont rapportés : submersion plus fréquente de l'ancien chemin de halage (itinéraire cyclable), envasement, eutrophisation du milieu, réchauffement de la température de l'eau, raréfaction et diminution de la diversité des poissons,... Certains participants s'interrogent sur le remblaiement des fossés à proximité du canal.
- L'envasement du canal et des muhlbachs est un réel sujet de préoccupation.
Au-delà de la biodiversité et de la qualité du cours d'eau mises en péril, c'est bien la pérennité du cours d'eau qui est en jeu. Aujourd'hui, le canal s'envase et, sans action de la part des pouvoirs publics, pourra, à long terme, s'assécher ainsi que les muhlbachs qui en dépendent. Cette perspective ultime n'est pas souhaitée par la majorité des participants, lesquels sont attachés à la pérennité du réseau hydrographique canal-muhlbach et donc au maintien d'une circulation d'eau dans l'ouvrage.

- Les muhlbachs concentrent plusieurs dysfonctionnements. Le niveau d'eau, régulièrement trop faible en période d'étiage, provoque stagnation et odeurs nauséabondes dont se plaignent les riverains. Les muhlbachs font l'objet de rejets d'eaux illicites, tant en terme de qualité que de quantité. Les analyses confirment la mauvaise qualité de leurs eaux. Les muhlbachs concentrent aussi un certain volume de détritiques, tant d'origine agricole qu'urbaine.

Ils constituent pourtant un milieu sensible doté d'une végétation spécifique (roselière). Il est préconisé de recréer des petites dynamiques dans les muhlbachs pour aérer le milieu. Il est nécessaire d'y garantir un écoulement minimum.

La CUS préconise l'usage de la « déclaration d'intérêt général » pour intervenir sur le domaine privé.
- Le muhlbach d'Ostoffen, situé au nord du canal, draine une surface importante dans le canal et constitue une source d'apport en eaux et sédiments non négligeable. En période de fortes pluies, il provoque une montée en charge du canal. Il génère un risque sur le plan des coulées de boues, dont la qualité est suspecte. Dans le cadre du futur projet de valorisation du canal, un traitement en amont de ce muhlbach semble nécessaire.
- Le canal et la Bruche sont liés sur le plan hydraulique. Lors des crues de la Bruche, le premier objectif est d'éviter les débordements dans les parties urbanisées des communes riveraines. Les communes de la CUS, en aval, sont plus vulnérables que celles situées en amont. La réflexion sur le rôle du canal lors des crues de la Bruche doit se faire en présence de toutes les communes avalées (rive droite comprise).

Lors des grosses crues de la Bruche (1990 et octobre 2006), le canal a été submergé par les eaux de la rivière. Il a joué le rôle d'exutoire des eaux de la Bruche.

Les participants débattent de la vocation du canal en période de crue.

Une vision écologique du canal et une vision technique s'opposent : le canal doit-il rester proche de son rôle et aspect actuels, favorables au milieu écologique ou doit-il devenir le canal de décharge de la Bruche ? Dans cette dernière hypothèse, il devrait être traité pour favoriser la vitesse d'écoulement des eaux (pente marquée et continue du lit mineur, palplanches latérales, auto-curage par phénomène d'accélération,...).

La question de la gestion hydraulique du canal de la Bruche mérite un travail de fond spécifique.

L'étude du SAGES de la Bruche, en cours d'étude, apportera des éléments de réponse.
- Tant en période d'étiage qu'en période de crues, la régulation de l'eau est assurée de façon pragmatique et relativement aléatoire, soit par les gestionnaires, soit par les riverains. Les réglages se font manuellement au niveau de la prise d'eau (barrage d'Avolsheim, ouvrages de prise d'eau en amont,...), des vannes qui jalonnent le linéaire, des écluses via les batardeaux, voire des petites installations personnelles.

Les manipulations assurées par le gestionnaire sont destinées à garantir un « droit d'eau ». Ces droits d'eau peuvent être remis en question dans le cadre de la réflexion en cours.
- Les ouvrages, difficilement manipulables, sont trop rarement actionnés. Le canal et les muhlbachs en pâtissent et sont, de ce fait, sur la voie d'être « fossilisés », la dynamique du milieu s'en trouvant considérablement appauvrie.

Il faut considérer le canal comme un cordon vivant et non comme une succession d'étangs de pêche.

- L'amélioration de la qualité de l'eau est un objectif partagé. Aujourd'hui, certains rejets d'eau dans le canal nuisent à sa qualité, celle-ci se dégradant vers Strasbourg. Un effort particulier semble devoir être fait sur ce plan à l'échelle du bassin versant. Plusieurs participants plaident pour une gestion écologique du canal.
- Les arbres racinaires pourront être favorisés sur les berges pour aider à la consolidation des berges.
- L'assemblée prend note des études hydrologiques et hydrauliques destinées à établir un état des lieux qui seront lancées par le Conseil Général et s'en satisfait. Les interrogations portent sur la qualité des eaux et sur les quantités (entrée et sortie) des eaux. Le recensement permettra de prendre connaissance des rejets illégaux, d'origine privée. Les apports d'eaux polluées, telles les eaux pluviales d'origine urbaine et agricole rejetées sans traitement préalable, seront identifiés.
- L'étude hydraulique devra permettre de définir le profil idéal du canal sous plusieurs angles (crue, étiage, aspect écologique,...). Les méthodes pour maintenir ce profil sont variables : curage ou auto-curage (effet chasse d'eau). Certains participants plaident pour le respect du principe du partage, tant pour les excédants d'eau (crues), qu'en situation de pénurie d'eau (étiage).

DOCUMENT DE SYNTHÈSE DE LA RÉUNION «INTERGROUPE»

Le document ci-dessous, élaboré par l'Adeus, a été présenté lors de la réunion Intergroupe du 7 juillet 2009. Il synthétise les avancées des quatre groupes thématiques et propose une mise en perspective des différents enjeux.



Bilan de la participation




→ participation des acteurs suivants :

- les collectivités présentes : toutes les communes (sauf Hangenbieten), CUS et Communauté de Communes de Molsheim Mutzig, Département
- les administrations, chambres consulaires,... : chambre d'agriculture, CAUE, DIREN, ONEMA, AERM, ADT
- la société civile (associations, usagers) : Alsace nature, Fédération de pêche, club Vosgien, Fédération des sites d'histoire d'Alsace, association Route Vauban Rhénane, les agriculteurs, les cyclistes, les riverains,...

04/06/2009






**Le canal de la Bruche :
un élément remarquable et précieux
du cadre de vie**

- à l'échelle locale,
le canal est un élément qui participe
fortement à la qualité du cadre de vie des
riverains
- à l'échelle de l'agglomération,
le canal est un élément très attractif
en tant que milieu écologique remarquable
situé aux portes de la ville qui participe à la
qualité de vie de l'ensemble des citadins

04/06/2009





**Le canal de la Bruche :
un patrimoine historique et architectural ...**

- un témoignage de l'histoire régionale et nationale
- une œuvre de Vauban
- un réseau et un ouvrage hydrauliques complexes

... méconnu du grand public

- l'histoire du canal et ses fonctions initiales
méconnues du grand public

04/06/2009



Le canal de la Bruche, un site victime de son succès: la saturation de l'itinéraire cyclable



- un itinéraire cyclable saturé les week-ends et jours fériés
- une cohabitation des divers usagers parfois difficile
- une situation actuelle critique en terme de sécurité

04/06/2009



Le canal de la Bruche, une gestion hydraulique et hydrologique non satisfaisante



- le rôle du canal en période de crue et d'étiage
- la question des sédiments
- la qualité de l'eau

04/06/2009



Synthèse des réunions thématiques



→ Points de convergence:

- Révéler l'histoire du canal et développer l'aspect pédagogique pour tous (grand public et scolaires)
- Diversifier l'offre de parcours pour réduire la fréquentation de l'itinéraire cyclable
- Considérer l'itinéraire cyclable comme un axe de déplacement et pas uniquement de loisirs
- Dissuader la pratique des sports de vitesse sur l'itinéraire cyclable
- Multiplier les départs de promenades à proximité du canal
- Limiter les accès aux parcelles riveraines par l'itinéraire cyclable
- Récupérer, si nécessaire, la rive nord (totalité ou tronçons)

04/06/2009



Synthèse des réunions thématiques



→ Points de convergence:

- Pérenniser les qualités écologiques du milieu naturel
- Mieux gérer l'incidence des crues de la Bruche sur le canal
- Améliorer la qualité de l'eau
- Gérer le problème d'envasement du canal
- Favoriser la végétation participant à l'identité locale
- Préserver l'intégrité du domaine public fluvial
- Maintenir l'ouverture du domaine public fluvial
- Ne pas céder des parties du domaine public fluvial au secteur privé (notamment les maisons éclusières)

04/06/2009



Synthèse des réunions thématiques



→ Points peu débattus, pas de réelle ambition exprimée:

- le développement d'une agriculture de proximité
 - encourager les cultures maraîchères
 - se servir du canal comme vitrine de la production locale
- le développement du tourisme (public plus lointain)
 - un potentiel identifié (nature et patrimoine)
- le rétablissement de la navigation
 - restauration éventuelle d'une écluse, canotage dans un bief
- la création d'une offre conviviale aux promeneurs
 - offre de type guinguette, aire de pique-nique,...

04/06/2009



Synthèse des réunions thématiques



→ Points contrastés:

- le rôle hydraulique du canal
 - enjeu majeur pour l'évacuation des eaux de la Bruche en période de crue: rôle de canal de décharge
 - rôle écologique à préserver
- la vision du canal
 - la vision patrimoniale (restauration d'une écluse)
 - la vision naturaliste
- la rive nord du canal
 - aménagement des berges pour divers usages
 - préservation de la faune et la flore et observation depuis la rive sud

04/06/2009

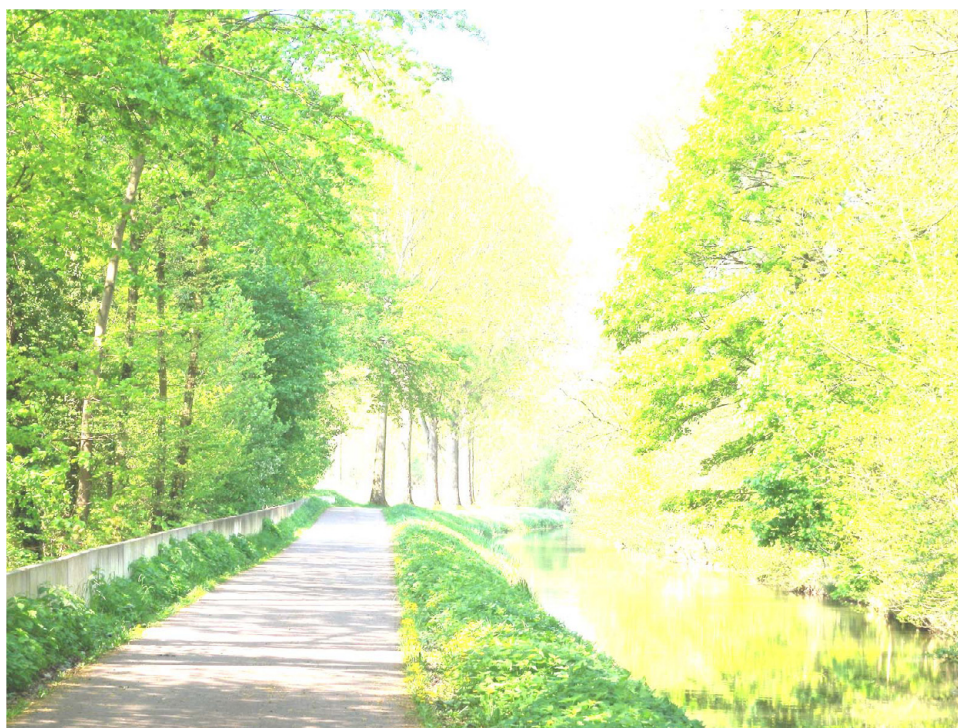


Les communes, partenaires du Conseil Général



- l'attente d'un projet ambitieux, global et cohérent
- le Conseil Général plébiscité par les communes pour piloter le projet de valorisation du canal de la Bruche
- les communes volontaires pour participer au projet

04/06/2009



LISTE DES PARTICIPANTS AUX DÉBATS / GROUPES DE TRAVAIL

1. LES ÉLUS

■ Conseillers généraux :

MM. HAAG, BRENDLE, LOBSTEIN, MATHIA, ZAEGEL (contrôleurs de la démarche).

■ Représentant des mairies et Communautés de communes :

- mairie de Strasbourg,
- mairie d'Eckbolsheim,
- mairie de Wolfisheim,
- mairie d'Oberschaeffolsheim,
- mairie d'Achenheim,
- mairie de Hangenbieten,
- mairie de Kolbsheim,
- mairie d'Ernolsheim-sur-Bruche,
- mairie d'Ergersheim,
- mairie de Wolxheim,
- mairie d'Avolsheim,
- maire de Duppigheim,
- Communauté de communes Les Châteaux,
- Communauté de communes Mutzig-Molsheim.

■ Communauté urbaine de Strasbourg (CUS)

2. LES CHAMBRES CONSULAIRES

- Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM),
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF),
- Chambre d'agriculture,
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE),
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA),
- Direction régionale de l'environnement (DIREN),
- Office départemental du tourisme (ODT),
- Syndicat mixte du Scoters.

3. LES ASSOCIATIONS (SOCIÉTÉ CIVILE)

- Alsace Nature,
- Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
- Fédération des sites d'histoire d'Alsace,
- Club Vosgien,
- Fédération française de randonnée pédestre,
- CADR 67.

4. LES SERVICES INTERNES DU CONSEIL GÉNÉRAL

- Pôle aménagement du territoire,
- Pôle développement des territoires,
- Pôle épanouissement de la personne,
- Direction des routes, des transports et des déplacements (DRTD),
- Direction de l'immobilier (DIMMO)
- Direction des affaires juridiques (DAJ),
- Service des opérations foncières (SOF),
- Direction de l'espace rural et de l'environnement (DERE),
- Direction des routes des déplacements et des transports (DRDT),
- Direction du développement économique, territorial et international (DETI),
- Direction de l'habitat, de l'aménagement et de l'urbanisme (DHAU).